

Démarrage d'entreprise et fiscalité

Le service

Le démarrage d'une entreprise oblige l'entrepreneur à prendre des décisions sur plusieurs aspects importants ayant trait à sa structure et à son fonctionnement. Les professionnels de Mallette possèdent l'expertise pour vous accompagner dans cette démarche, et s'engagent à répondre à vos interrogations quant aux aspects suivants d'une telle organisation :

- Le type d'entreprise : individuelle, société de personnes ou société par actions
- Les inscriptions obligatoires : immatriculation, numéro d'entreprise provincial et fédéral, taxes à la consommation, retenues à la source, normes du travail, santé et sécurité au travail, etc.
- Les impôts applicables et leurs conséquences : fin d'exercice financier, crédits d'impôt, acomptes provisionnels, importation ou exportation
- Les taxes à la consommation et leurs implications : perception, production des rapports, modèles de documents, paiements et crédits disponibles, importation et exportation
- Les retenues salariales, à savoir : modes de rémunération, retenues et cotisations, paiements, production des relevés et des sommaires, déclaration des salaires relatifs à la CSST, etc.
- Les documents et registres comptables, le système de compilation des données, la conservation des documents, etc.

La clientèle cible

Les promoteurs et les professionnels qui démarrent une entreprise ou envisagent de prendre de l'expansion.

Les avantages pour le client

Globalement, la fiscalité inhérente au démarrage d'entreprise permet une prise de décision éclairée à l'égard de la structure même de l'entreprise et elle assure la conformité et le respect des diverses lois applicables.

Mallette mise sur une équipe de conseillers compétents. À partir d'une analyse approfondie de votre situation, ils répondront à vos interrogations tout en vous orientant sur la structure optimale. Ce service de proximité, jumelé à l'expertise de Mallette en services-conseils, offre à votre projet une perspective unique et une valeur ajoutée.